

ANXIÉTÉ **SOLITUDE**
STRESS **MAL-ÊTRE**

**Je suis étudiant,
je rencontre des difficultés passagères.**

Je peux bénéficier d'un **suivi psychologique,**
sans avance de frais.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

santepsy.etudiant.gouv.fr



Santé Psy Étudiant est un dispositif du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour répondre au besoin d'accompagnement des étudiants sur leur santé mentale.



Améliorer la santé mentale des étudiants.

Bénéficiez d'un suivi psychologique
sans avance de frais.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Je consulte un médecin généraliste pour obtenir une lettre d'orientation me donnant droit jusqu'à 6 à 8 séances.
- 2 Je prends rendez-vous avec un psychologue partenaire du dispositif disponible sur le site internet.
- 3 J'effectue mes séances entièrement prises en charge.

Pour plus d'informations :

santepsy.etudiant.gouv.fr

